

TARIFS APPLICABLES en 2025			
HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE			
Salle	Utilisateur	Tarifs Week-end & Jours fériés	Tarifs Semaine
Salle n° 1 Rez de chaussée avec cheminée 60 personnes maximum	Particulier	263 €	195 €
	Association	78 €	58 €
Salle n°2 + 2bis* Rez de chaussée 250 personnes maximum * Possibilité de séparation	Particulier	381 €	269 €
	Association	100 €	74 €
Salle n°3 1er étage 60 personnes maximum	Particulier	263 €	195 €
	Association	78 €	58 €
Site complet de la ferme du Four	Particulier	<b>907 €</b>	<b>659 €</b>
	Association	<b>256 €</b>	<b>190 €</b>

HABITANTS ET ASSOCIATIONS " HORS COMMUNE "			
Salle	Utilisateur	Tarifs Week-end & Jours fériés	Tarifs Semaine
Salle n° 1 Rez de chaussée avec cheminée 60 personnes maximum	Particulier	425 €	267 €
	Association/CE	209 €	114 €
Salle n°2 + 2bis* Rez de chaussée 250 personnes maximum * Possibilité de séparation	Particulier	578 €	349 €
	Association/CE	254 €	165 €
Salle n°3 1er étage 60 personnes maximum	Particulier	425 €	267 €
	Association/CE	209 €	114 €
Site complet de la ferme du Four	Particulier	<b>1 428 €</b>	<b>883 €</b>
	Association/CE	<b>672 €</b>	<b>393 €</b>

**Gestion des salles contact : 07.72.18.30.26****(Visites et états lieux et remise des clés) :**

Chèques de caution :

- 500€ pour les salles 1 et
- 1000€ pour les salles 2

Acompte de 20% à la réservation

- La réservation est définitive après réception **du paiement de l'acompte en mairie sous 10 jours**. Faute de paiement de l'acompte la réservation sera de nouveau libre à la location.
- **Les Digosvillais sont prioritaires pour les réservations les 3 premiers mois** pour l'année suivante (ex : du 1er janvier au 31 mars 2025 pour l'année 2026)
- De plus suite à la délibération du conseil municipal de décembre 2018 **les Digosvillais ne pourront louer que deux fois** dans l'année les salles au tarif « commune ».

**Forfait supplément horaire weekend :**

- ✓ Toutes salles particuliers et associations de la commune : **32,00€**
- ✓ Toutes salles particuliers et associations hors commune : **44,00€**

Nous rappelons que tous les documents administratifs (location, chèque de caution, assurance...) doivent être établis au nom du locataire, nous souhaitons ainsi éviter les sous-locations à une tierce personne « hors commune » et donc supprimer le système de « prête-nom ».

**EMPLACEMENT ROTISSERIE** : disponible à l'arrière de la salle (à préciser lors de la réservation)